



---

ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 15 JUIN 2009 À 19 h 30**

---

**01 - Ordre du jour**

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

**04 – Procès-verbaux**

04.01 Approuver les versions française et anglaise des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 4, 19 et 20 mai 2009 et le 1<sup>er</sup> juin 2009.

**05 – Période de questions**

**10 – Réglementation**

10.01 Avis de motion pour des règlements à être subséquemment adoptés.

10.02 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 49, avenue de Lansdowne Gardens, la construction d'une véranda ayant une marge avant minimale de 5,30 m (17,39') au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6') (P. Goodchild et D. Remoundos) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.03 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 1, avenue Laurelwood (Clifford Davies et Debra Hyland) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*) :

- a) la construction d'un garage attaché sur le côté nord de la maison, avec une marge avant de 3,66 m (12,0') au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6');
- b) la construction d'un garage attaché sur le côté nord de la maison avec une marge arrière de 3,37 m (11,41') au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6').

10.04 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 119, avenue Maitland la construction d'un garage attaché ayant une marge latérale de 2,1 m (6,88') au lieu de la marge latérale minimale requise de 2,4 m (7,9') (J. Pastor et B. Thériault) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.05 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 34, avenue Drayton (Julie-Anne Urwin et William Lewis) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*):

- a) qu'un bâtiment non conforme du fait qu'il empiète dans la marge arrière minimale requise, soit agrandi en volume et en hauteur;
- b) une distance de 2,45 m (8,03') entre un bâtiment accessoire et le bâtiment principal, au lieu de la distance minimale requise de 3 m (9,8').

10.06 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 65, avenue Greystone (André Saidah et Annie Tam) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*):

- a) une maison ayant une marge avant de 7,45 m (24,44') au lieu de la marge minimale requise de 7,5 m (24,6');
- b) une maison ayant une marge latérale sur le côté ouest de 1,94 m (6,36') au lieu de la marge minimale requise de 3 m (9,84').

10.07 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 217, Chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore (J.-B Laberge et Maryse Chaurette) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*):

- a) une clôture d'une hauteur de 1,37 m (4,5'), ce qui excède la hauteur maximale permise de 1 m (3,3') par rapport au centre de la rue, dans le triangle de visibilité du coin sud-est du terrain;

- b) une entrée de garage d'une largeur maximale de 5,08 m (16,66') au lieu de la largeur maximale permise de 3,038 m (10').
- 10.08 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 314, avenue Inglewood la construction d'un garage attaché avec une marge latérale de 1,65 m (5,42') au lieu de la marge minimale requise de 2,4 m (7,87') (Jean Fortin et G. Mailhot) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.
- 10.09 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison au 52 avenue Hillside à Pointe-Claire (Y. Yang Ho) (règlement 2628-9).
- 10.10 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la réfection des fenêtres et aux travaux de rejointoiement des pierres de l'église situé au 2 avenue Sainte-Anne à Pointe-Claire (Église Saint-Joachim) (règlement 2628-9).
- 10.11 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'ajout d'un garage attaché et aux nouveaux matériaux de parement pour la maison située au 1 avenue Laurelwood à Pointe-Claire (C. Davies et D. Hyland) (règlement 2628-9).
- 10.12 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à des rénovations extérieures et agrandissement pour la maison située au 34 avenue Drayton à Pointe-Claire (J-A. Urwin et W. Lewis) (règlement 2628-9).
- 10.13 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux améliorations de l'aménagement paysager pour la propriété située au 217 chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore à Pointe-Claire (J.B. Laberge et M. Chaurette)(règlement 2628-9).

## **20 – Administration et finance**

- 20.01 Autoriser la participation de M. Daniel McDuff, Directeur des travaux publics, au congrès de l'Association des travaux publics d'Amérique (APWA) qui aura lieu à Columbus, Ohio, du 13 au 16 septembre 2009, et ce sans frais pour la Ville de Pointe-Claire.
- 20.02 Acheter un espace de publicité au coût de 975\$ dans le répertoire et l'agenda des membres 2010 de la Chambre de commerce de l'ouest-de-l'île de Montréal.
- 20.03 Approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 2 juin 2009.

## **30 – Contrat**

- 30.01 Octroyer un contrat de services professionnels pour la gestion de projet et la réalisation du bulletin de la Ville pour une période de deux (2) ans – Automne 2009 au printemps 2011, à la firme «Griffintown Media inc.» pour un montant de 67 691,13\$ (appel d'offres IB90001).
- 30.02 Octroyer un contrat pour la réfection du système d'étanchéité de la toiture à la bibliothèque Valois à la firme «Couverture Montréal Nord Limitée» pour un montant de 88 550,44\$ (appel d'offres IG90002).
- 30.03 Octroyer un contrat pour la reconstruction de l'avenue Condover, de l'avenue de Shipton Park, de l'avenue du Parc-Penhurst et de l'avenue Waverley au nord de l'avenue Condover à la firme «Les Pavages d'Amour inc.» pour un montant de 2 842 192,50\$ (appel d'offres PG90002).
- 30.04 Autoriser le maire et le greffier de la Ville de Pointe-Claire à signer l'entente avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relativement au centre d'appels.
- 30.05 Octroyer un contrat pour la fourniture de services de collecte et de transport des matières organiques pour l'année 2009-2010 avec quatre (4) années d'option de renouvellement à la firme «Rebuts Solides Canadiens inc.» pour un montant de 257 465,39\$ (appel d'offres PT90002).

- 30.06 Octroyer un contrat pour la reconstruction des trottoirs en pavé uni sur l'ensemble du territoire de la Ville de Pointe-Claire à la firme «Mario & Tony 9042-0845 Québec inc.» pour un montant de 49 523,90\$ (appel d'offres IT90000).

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01 Créer un poste temporaire de Chef de section – Activités récréatives et logistique au groupe de traitement 4A des cadres administratifs de la Ville et ce pour la période du 4 mai 2009 au 2 octobre 2009.
- 50.02 Ratifier l'entente intervenue le 24 avril 2009 entre la Ville de Pointe-Claire et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal relativement aux griefs 2006-0038 et 2006-0043 ainsi que la description d'un poste maintenant occupé sur base temporaire.

## **60 – Varia**

- 60.01 Approuver la rémunération et les tarifs de l'élection municipale 2009

## **70 – Levée de la séance**